



Quatre façons dont l'assurance peut renforcer votre plan successoral

L'assurance vie peut être un outil de planification successorale précieux, à condition de l'utiliser de manière stratégique. Elle permet de préserver la valeur de votre succession en vous aidant à gérer certains coûts qui pourraient réduire l'héritage que vous souhaitez léguer à vos héritiers.

Voici quatre raisons pour lesquelles vous pourriez vouloir inclure une assurance dans votre plan successoral :

1. LAISSER UN HÉRITAGE



L'assurance-vie permet de couvrir les frais funéraires et les impôts dus au moment du décès, facilitant ainsi la transmission de vos biens. Il s'agit d'une stratégie qui permet d'utiliser le produit de l'assurance pour garantir que tous les héritiers reçoivent une part égale de l'héritage, notamment lorsque les actifs sont difficiles à diviser ou qu'ils ont une valeur inégale.

2. CONSTITUER UN PATRIMOINE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES



L'assurance vie offre à votre famille une sécurité financière, mais elle peut aussi vous permettre de faire beaucoup plus. Une police adaptée peut prendre de la valeur au fil du temps, vous donnant accès à des fonds et vous permettant de laisser un héritage durable aux générations futures.

3. FAIRE UN DON À UN ORGANISME DE BIENFAISANCE



Les polices d'assurance vie peuvent être utilisées à des fins de bienfaisance, offrant des avantages fiscaux potentiels et vous permettant d'avoir un impact significatif sur les causes qui vous tiennent à cœur. Vous pouvez intégrer l'assurance vie à vos dons de bienfaisance en faisant don de la police elle-même ou en désignant un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire.

4. PLANIFIER LA SUCCESSION DE VOTRE ENTREPRISE



Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, l'assurance vie peut fournir une somme forfaitaire immédiate en cas de décès, qui peut être utilisée par les bénéficiaires pour racheter vos parts ou assurer la continuité de l'entreprise.

L'intégration de stratégies d'assurance vie dans votre planification successorale peut vous aider à couvrir les risques financiers et à atteindre vos objectifs financiers. Communiquez avec votre conseiller en placement de Raymond James dès aujourd'hui pour vous assurer que votre protection est à jour, complète et adaptée à vos objectifs financiers.

RAYMOND JAMES^{MD}

Ces renseignements constituent une source d'information générale et ne devraient pas être considérés comme des conseils personnels en matière de placement ni comme une sollicitation d'achat ou de vente de titres. Les produits et services liés à l'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Planification financière Raymond James, qui n'est pas membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Financial Planning Ltd. Lorsqu'ils fournissent des produits d'assurance vie dans toutes les provinces du Canada, à l'exception de la province de Québec, les conseillers en placement agissent en tant que représentants en assurance de Raymond James Financial Planning Ltd. Au Québec, les conseillers en placement agissent en tant que conseillers en sécurité financière de Raymond James Financial Planning Ltd. Raymond James Financial Planning Ltd. est autorisée à exercer ses activités en tant que société de services financiers dans la province de Québec. Les conseillers de Raymond James ne sont pas des conseillers fiscaux et nous recommandons aux clients de demander l'avis d'un conseiller professionnel indépendant pour les questions fiscales.